

La France dans l'historiographie médiévale castillane

Adeline Rucquoi

Abstract

France in Castilian Medieval Historiography.

France plays a very specific role in Castilian historiography, starting at the end of the 12th century, inasmuch as it symbolizes Europe—that of Charlemagne, Rome and the Germanic Holy Roman Empire—confronted with which, and outside of which, Castile rose up to be the "Spanish nation." "Better to die free than live under the yoke of the French" : this expression appeared in chronicals beginning in the first half of the 13th century; it determined what was to become France's image in Castilian Medieval mentality: that of an enemy and rival, but even more so, of the only European "nation" that Castile, aspiring to be Spain, could recognize at that time as worthy of it.

Citer ce document / Cite this document :

Rucquoi Adeline. La France dans l'historiographie médiévale castillane. In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 44^e année, N. 3, 1989. pp. 677-689;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahess.1989.283615>

https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1989_num_44_3_283615

Fichier pdf généré le 12/04/2018

LA FRANCE DANS L'HISTORIOGRAPHIE MÉDIÉVALE CASTILLANE

ADELIN RUCQUOI

Le processus de création d'une « conscience nationale » dans la péninsule Ibérique remonte très loin dans le temps puisque dès la fin de l'Empire romain, dans l'Espagne envahie par les Wisigoths, Indacius au v^e siècle, puis Isidore de Séville au début du vii^e siècle achevaient déjà leurs chroniques respectives par le récit exclusif des événements survenus en Espagne. Isidore de Séville consacrait même, vers 624, quelques pages exemplaires aux louanges de sa patrie, les *Laudes Hispaniae*¹. Les premières chroniques postérieures à l'invasion des musulmans, écrites dans le royaume chrétien astur-léonais à la fin du ix^e siècle, offrent ainsi un passé glorieux auquel se rattacher, celui de l'Espagne wisigothique, et un but à la fois politique et religieux à atteindre, celui de la réoccupation du territoire et de la restauration des splendeurs anciennes du royaume². Les mythes de Rodrigue, le dernier roi wisigoth, du traître don Julian, et du bon roi Pelayo constituent la trame de fond sur laquelle se crée le sentiment national castillan.

Ce n'est qu'à partir du xii^e siècle que s'intègre dans ce processus l'élément « étranger » par rapport auquel une Castille aux tendances hégémoniques — depuis la fin du siècle précédent, les souverains castillans se sont unilatéralement intitulés *imperatores totus Hispaniae* — choisit de se définir à la fois comme royaume indépendant et comme « nation » spécifique. Cette intrusion de l'« étranger » dans une histoire qui, apparemment, se suffisait à elle-même et tirait de son propre passé ses mythes a parfois été perçue comme le choc culturel d'une Espagne, jusqu'alors isolée et autarcique, rencontrant l'« Europe ». Or, cette Europe a revêtu, pour la Castille, l'apparence unique de la France.

Pourquoi la France ?

Les chroniques castillanes qui, jusqu'au milieu du xi^e siècle, n'accordaient qu'un très bref intérêt à leurs voisins du Nord commencent à leur consacrer plus de pages et d'anecdotes au cours du siècle suivant lorsque se constitue une

« histoire officielle », que reprendra et rédigera en langue vulgaire au milieu du XIII^e siècle l'école du roi Alphonse X le Sage. Une histoire dans laquelle la nation espagnole se forge, non plus seulement dans la lutte contre l'Infidèle pour reprendre les terres conquises, mais désormais également contre les pouvoirs spirituels et temporels de l'Europe chrétienne. Charlemagne, en tant que représentant symbolique de cette Europe impériale et romaine en devient la figure centrale. Or, reflet indiscutable de la « propagande » capétienne, il y est perçu autant comme empereur du Saint Empire romain que comme *rex Francorum*, unissant donc en sa personne l'Église, l'Empire et la France³.

Le règne d'Alphonse VI de Castille et León (1065-1109) est à l'origine de ce changement. C'est à lui en effet que le royaume doit son ouverture vers l'Europe, une Europe qui s'est manifestée aussi bien dans les domaines religieux que politique et social, et dont l'introduction en Espagne occidentale fut l'œuvre des Français. Le sujet a déjà été longuement traité, aussi bien par les historiens espagnols qui ont facilement tendance à y voir l'affrontement entre l'« âme espagnole » et une imposition « étrangère » intolérable, que par les historiens d'autres horizons qui considèrent souvent qu'il s'agissait là d'un *aggiornamento* nécessaire⁴.

Les facilités accordées alors par le roi Alphonse VI aux moines de Cluny, l'imposition du rite romain en lieu et place du rite wisigoth ou mozarabe indigène, la substitution des évêques récalcitrants par des moines noirs clunisiens, les alliances matrimoniales conclues avec des familles toulousaines et bourguignonnes, l'ouverture du pèlerinage de saint Jacques de Compostelle à un nombre croissant de *francos* — il est significatif que le vocable *franco* ait servi à désigner en Castille tous les non-Castillans —, l'adoption de la calligraphie dite « française » pour remplacer l'écriture traditionnelle ou « wisigothique » furent peut-être dues tout autant aux convictions personnelles du souverain qu'aux pressions politiques extérieures. Il est en effet établi que, pour des raisons peu claires — peut-on vraiment croire à un tel manque d'information des papes Alexandre II et Grégoire VII alors que les témoignages ne manquent pas de pèlerinages en Galice dès le milieu du IX^e siècle ? — vers 1060-1080, la papauté encouragea une croisade française contre l'Espagne et en revendiqua le territoire qui aurait appartenu depuis longtemps à saint Pierre en toute souveraineté⁵. Alphonse VI a peut-être ainsi préservé l'indépendance de son royaume et lui a acquis une reconnaissance internationale au prix du sacrifice d'une partie de l'« héritage » de l'Espagne wisigothique.

Mais les Français qui arrivent dans le royaume d'Alphonse VI ne sont pas seulement porteurs des valeurs et des coutumes européennes face aux rites et aux valeurs que les Espagnols considèrent comme constitutifs de leur nation puisque wisigothiques⁶. Ils apportent en même temps avec eux une vision française de l'histoire européenne, celle que l'entourage des Capétiens commence à diffuser.

En 1100, succédant au moine clunisien Dalmacius, Diego Gelmírez devient évêque de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ancien chancelier du gendre d'Alphonse VI, Raymond de Bourgogne, Diego Gelmírez va bientôt bénéficier d'un appui incomparable, celui du frère de son ancien protecteur, devenu pape sous le nom de Calixte II.

Autour de la cour épiscopale et à la faveur des nombreux privilèges accordés

par Rome, une école se forme qui rédige une *Historia Compostelana* et le *Liber Sancti Iacobi*, ou *Codex Calixtinus*. Leurs auteurs en sont souvent originaires de France et l'idéologie qu'ils transmettent est d'inspiration française. À l'époque où la Chanson de Roland commence à se répandre le long du chemin dit « français », le IV^e Livre du *Liber Sancti Iacobi*, ou « Pseudo-Turpin », raconte pour la première fois à l'Espagne une version de l'histoire dans laquelle Charlemagne joue un rôle prépondérant, aussi bien en ce qui concerne la découverte du tombeau de l'Apôtre, que dans la lutte contre les musulmans suivie de l'occupation ou de la fondation de multiples villes dans une péninsule par lui conquise et par lui libérée⁷.

Face à ce mythe qui concerne leur histoire, les Castillans ne tardent pas à réagir en proposant une « contre-histoire » qui va rapidement devenir l'histoire officielle.

Présente déjà dans la Chronique de Silos du début du XII^e siècle, elle est pleinement élaborée dans le *De Rebus Hispaniae* que compose, dans les années 1240, l'archevêque de Tolède, Rodrigue Ximénez de Rada : le roi Alphonse II le Chaste (791-842), parvenu à la fin de son règne et n'ayant pas d'enfant pour lui succéder, fait appel à Charlemagne et lui propose la succession à condition que celui-ci l'aide dans sa lutte contre les musulmans. Charlemagne accepte mais les *magnates* du royaume astur-léonais s'y opposent et menacent le roi de lui retirer l'obéissance qu'ils lui doivent s'il ne renonce pas à son projet car « *malebant enim mori liberi quam in Francorum degenerare servitute* ». L'un des plus ardents défenseurs de la liberté du royaume est le neveu du roi, Bernard del Carpio, qui va prendre la tête des armées. Charlemagne et son neveu Roland sont donc arrêtés au passage des Pyrénées, à Roncevaux, par Alphonse II et son neveu Bernard del Carpio — le parallélisme est parfait ; l'aide apportée par le roi musulman de Saragosse, Marsile, sera progressivement escamotée dans les versions postérieures au profit d'une victoire essentiellement astur-léonaise. Ayant perdu à la fois la bataille et la vie de Roland et de ses douze pairs, Charlemagne retourne à Aix-la-Chapelle où il meurt peu après. Il n'est donc jamais entré en Espagne⁸.

Soucieux, cependant, de véracité historique et désireux d'appuyer ses dires, Rodrigue Ximénez de Rada s'élève contre les assertions de la chronique du Pseudo-Turpin en poursuivant son récit : « *Non nulli histrionum fabulis inhaerentes ferunt Carolum civitates plurimas, castra et oppida in Hispaniis acquisisse, multaque proelia cum arabibus strenue perpetrasse et stratam publicam a Gallis et Germania ad Sanctum Iacobum recto itinere direxisse* ». Il passe alors en revue toutes les villes du Nord de la péninsule en nommant les rois qui les ont reconquises et repeuplées, et termine en disant : « *non video quid in Hispaniis Carolus acquisiverit (...) Facti igitur evidentiæ est potius annuendum quam fabulosis narrationibus attendendum* »⁹.

Rédigée peu après, la *Primera Chronica General*, qui reprend les chroniques antérieures et en donne une version en langue vulgaire, réitérera cette affirmation en soulignant que, tout au plus, Charlemagne « en Catalogne a conquis Barcelone, Gérone, Ausona et Urgel », et que toutes les autres conquêtes qui lui seraient attribuées « ne doivent pas être crues »¹⁰.

Contre les Français

« Plutôt mourir libres que de vivre sous le joug des Français » : la formule de l'archevêque de Tolède résume ainsi l'affirmation par les Castellans de leur identité nationale face aux prétentions émises par les chroniqueurs de l'entourage des Capétiens de réécrire l'histoire¹¹. A l'époque même où Rodrigue Ximénez rédige sa chronique, l'auteur du *Poema de Fernán González* résume ce fait en faisant dire au roi Alphonse II « qu'il préférerait continuer à être comme il était, plutôt que de soumettre le royaume d'Espagne à la France, et que les Français ne pourraient s'en glorifier, eux qui voudraient bien s'en emparer en cinq ans ! », allusion on ne peut plus claire à la version de la Chanson de Roland qui attribue à Charlemagne la conquête de l'Espagne, quoique en sept ans¹².

Le mythe est donc bien ancré et les Français sont vite devenus, pour les Castellans, la personnification de tout ce qui est « étranger » et s'oppose à leur propre culture.

L'introduction du rite romain, sous l'influence des moines noirs de Cluny, va également donner lieu à l'élaboration de mythes. La *Primera Chronica General* relate le fait sous la forme d'un duel judiciaire chevaleresque. « Le clergé et toute la population de l'Espagne furent bouleversés parce que le roi et le légat les obligèrent à recevoir en Espagne l'office de France », dit le texte qui assimile donc parfaitement le rite romain à ceux qui le transmettaient. Pour trancher le différend, deux chevaliers combattent alors, « l'un de la part du roi pour l'office de France et l'autre de la part des chevaliers et du peuple pour l'office de Tolède ». Malgré la victoire de ce dernier, le roi, influencé par sa femme — Agnès de Champagne, une Française¹³ —, ne s'avoue pas vaincu et les deux livres contenant les deux rituels sont jetés au feu. « Et le livre de l'office français restait dans le feu et voulait s'y maintenir », tandis que l'autre sauta hors du bûcher.

La volonté du roi imposa finalement l'« office de France » — la chronique ne le nomme jamais autrement — à des Espagnols qui voulaient rester fidèles à leurs propres coutumes. Elle imposa aussi, dit la chronique, « aux écrivains de lettre tolédane, celle que don Gulffidas, évêque des Goths, découvrit le premier et dont il fit les lettres de son a. b. c., de cesser de les utiliser et d'employer les lettres de l'a. b. c. des écrits et de l'office de France »¹⁴.

Le libelle appelé *Tractatus Garsiae*, rédigé à Tolède dans le milieu des chanoines de la cathédrale au début du XII^e siècle, est une nouvelle pièce à apporter au « dossier antifrançais » qui se constitua en Castille en réponse à l'apparition massive de ceux-ci, aussi bien physiquement que culturellement. Sous couvert du récit banal de la translation de certaines reliques, celles des saints Albinus et Rufinus, apportées à Rome par l'archevêque, il s'agit en fait d'un violent pamphlet qui dénonce l'avarice et la cupidité de l'Église romaine, ainsi que les ambitions insatiables du premier archevêque de Tolède, le clunisien Bernard de Sédillac, un Français naturellement¹⁵.

La version de l'ordalie, présentée par la *Primera Chronica General*, offrait déjà l'avantage de mettre en valeur la volonté des Espagnols de ne pas abandonner leurs rites et leurs coutumes, hérités des Goths, au profit de coutumes

françaises, volonté que le ciel lui-même ratifiait. Elle présentait cependant l'inconvénient de montrer le roi, celui qui avait repris Tolède, le descendant direct des rois wisigoths, toutes les chroniques se plaisent à le rappeler, et le garant donc de la continuité de l'Espagne, comme le porte-parole de l'« étranger », imposant celui-ci à son royaume de façon arbitraire et tyrannique.

Un nouveau mythe destiné à affirmer l'indépendance de l'Espagne face à l'Europe apparaît ainsi dès l'extrême fin du xiv^e siècle, à l'époque où, prise dans le jeu des alliances politiques, la Castille occupe une position de choix sur l'échiquier européen. Dans cette version, le conflit ne se résout plus par le recours au jugement de Dieu mais par les armes, et répond par là même mieux à l'esprit du temps. L'histoire apparaît en premier lieu dans une poésie épique connue sous le nom de *Mocedades de Rodrigo* mais dont le véritable titre est « Chronique en vers des choses d'Espagne depuis la mort du roi Don Pelayo jusqu'à Don Fernando le Grand, et plus particulièrement des aventures du Cid », rédigée dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Juan Rodríguez de Cuenca, dans le *Sumario de los Reyes de España* qu'il compose avant 1406, s'en fait l'écho.

En relatant le règne de Ferdinand I^{er} (1035-1065), il raconte que l'empereur s'était plaint au pape en concile du fait que le roi de Castille et León ne reconnaissait pas sa suprématie et ne lui payait pas tribut comme les autres rois. Le pape menace donc le roi castillan d'organiser contre lui une croisade s'il ne s'exécute pas, et l'empereur et « tous les rois » lui envoient des lettres de défi. Effrayés, tous les grands de la Cour recommandent l'obéissance au pape, à l'exception du Cid qui s'y oppose. Le roi Ferdinand, fort de cet appui, répond donc en refusant de payer le tribut « car l'Espagne fut conquise par ceux qui l'habitent et par tout le sang que versèrent ses ancêtres, et qu'ils n'étaient pas tributaires ni ne le seraient en aucune manière, et préféreraient plutôt mourir ». Rodrigue Díaz de Vivar prend la tête des armées royales, passe les Pyrénées et défait à plusieurs reprises le comte de Savoie qui commandait l'« armée du roi de France ». Face à cette situation et aux menaces de poursuivre la guerre envoyées par le Cid, le pape, l'Empereur et le roi de France demandent la paix et ratifient solennellement, au moyen de chartes portant leurs sceaux, « que jamais aucune pétition de ce genre ne serait demandée au roi d'Espagne ». L'auteur conclut en disant qu'« à cause de cet honneur, ce roi fut appelé par la suite Ferdinand le Grand, l'égal de l'Empereur — *don Fernando el Magno par de emperador* — »¹⁶, formule qui existait déjà, quoique sans l'explication antérieure, dans la *Crónica* de 1344¹⁷.

Cette nouvelle version qui, dans ses prémisses, introduit des faits historiques ignorés par ses précédésseurs — tels que la menace de croisade contre l'Espagne — dilue en quelque sorte le rôle de la France : le roi de France n'est plus qu'un roi parmi les autres et les responsables de la situation sont l'Empereur et le pape. Nous sommes à l'époque où la Castille est l'alliée de la France et où le Grand Schisme ne semble guère être sur le point de trouver une solution.

Cette nouvelle explication va connaître un certain succès au xv^e siècle, puisque nous la retrouvons notamment dans le *Repertorio de Principes de España* de Pedro de Escavías, écrit vers 1475, ou encore dans la *Copilación de las batallas campales* du chanoine Diego Rodríguez de Almela, rédigée en

1481¹⁸. Elle est fidèle à la tradition dans la mesure où le roi de France figure parmi les pouvoirs étrangers désireux de soumettre l'Espagne. Face à cette menace générale s'élève un héros castillan — l'identification de l'Espagne avec la Castille est devenue totale —, le Cid, qui constitue, avec le roi, le pendant du couple Alphonse II et Bernard del Carpio lors de la lutte légendaire contre Charlemagne. Mais la défense de l'Espagne au xv^e siècle n'est plus celle de l'héritage wisigothique, symbolisé par une écriture et des rites religieux, assurée par un peuple et un clergé qui s'en considèrent les dépositaires, contre le roi s'il le faut. C'est désormais la défense d'une nation et cette défense est animée par le roi et confiée aux chevaliers, c'est-à-dire à la noblesse. Le nouveau mythe reflète parfaitement la situation de la Castille des Trastamares.

Bien que dans les années 1385, le chroniqueur Juan Fernández de Heredia recopie encore dans sa *Crónica de Conquidores* le récit de la conquête de l'Espagne par Charlemagne, fidèlement tirée du Pseudo-Turpin¹⁹, ce dernier, loin de servir de modèle, nous paraît en revanche avoir été à l'origine de la réaction qui a abouti à l'affirmation d'une identité nationale. En se mesurant à la France — et en sortant vainqueur de la rivalité —, la Castille qui se voit elle-même comme « Espagne » affirme son existence, son indépendance et sa spécificité dans le chœur des nations européennes. Mais, pourquoi la France ?

La France comme égale

Le choix de la France comme nation face à laquelle s'affirmer n'obéit pas seulement à la proximité géographique ou aux circonstances politiques propres au règne d'Alphonse VI.

Il nous semble devoir être mis en rapport avec la formation même des deux royaumes et leur lente gestation comme États-nations. L'évolution de la Castille entre le xi^e siècle et le xv^e siècle et les étapes qui jalonnent sa constitution en nation offrent en effet de nombreux points communs avec la situation que présente la France au cours de la même période.

Les juristes et décrétalistes de la Cour pontificale de la fin du xii^e siècle et du début du xiii^e siècle sont probablement les premiers à avoir pris conscience de cette similarité, sans toutefois l'exprimer en ces termes.

Dans une glose à une phrase d'Innocent III qui se référait au royaume de France comme *benedictum a Deo*, Vincentius Hispanus écrit dès 1210-1215 : « *Immo per hoc colligitur quod Hispania est maior aliis provinciis. Cum enim Carolus vellet cum omnibus francigenis intrare Hispaniam, Ispani ingressu Ispaniae obviaverunt eis, et superaverunt eos in bello, et occiderunt XII paria* »²⁰. Le thème de Charlemagne, vaincu à Roncevaux avant même de pouvoir pénétrer en Espagne, symbolise donc pour lui l'indépendance de celle-ci face à l'Empire. Il l'utilisera à plus d'une reprise dans sa réfutation des thèses, soutenues par Johannes Teutonicus vers 1217, de la supériorité de l'empereur sur les rois et les nations qui devaient, tous et toutes, lui être soumis : « *Jo. Teutonice excipe ipso jure exemptos Yspanos, qui Karolum non admiserunt, nec eius pares* »²¹. Et si les Espagnols sont exempts de la soumission à l'Empire, c'est autant parce qu'ils ont conquis leur sol et librement élu leurs évêques — « *soli Yspani, virtute sua, obtinerunt imperium et episcopos elegerunt* » —

que parce qu'ils possèdent leurs propres lois, lois qui leur interdisent d'accepter les lois romaines — « *in Yspania excellentissima provinciarum prima lex in libro iudiciorum Legionum hec est quicumque recepit (leges) romanas capite puniatur* » —, raison pour laquelle ils sont entrés en conflit avec l'Empire et la France et en sont sortis vainqueurs : « *et ita de pari contendit cum imperio etiam cum Francia, quia in eo tempore quo non erant in Yspania nisi gentiles, in ipso introitu Franchi perierunt cum paribus suis et residui cum rege suo retrocedentes dimiserunt ioculatores suos in Vasconia* »²².

Gaines Post, qui a consacré tout un chapitre à Vincentius Hispanus en tant que représentant d'un nationalisme précoce, souligne la reconnaissance, par celui-ci, du fait que, *de jure*, le roi de France ne reconnaît aucun pouvoir supérieur dans le domaine temporel, comme les Espagnols — Vincent d'Espagne deviendra chancelier du roi du Portugal avant d'obtenir, en 1229, le siège épiscopal d'Idanha-Guarda qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1248 ; il ne parle donc pas ici au nom d'un quelconque « impérialisme castillan ».

Mais pour lui l'Espagne indépendante est supérieure à la France indépendante et il ne perd pas d'occasion pour rappeler sa propre supériorité en tant qu'Espagnol, lorsqu'il écrit, par exemple : « *Facto, ut Ispanus, non autem verbis, ut Francigena* »²³. L'affirmation de son nationalisme passe enfin par les louanges de sa patrie et la conviction intime que toutes les autres nations ne peuvent que reconnaître ses mérites : « *Nonne in Francia et in Anglia et in Theotonica et in Constantinopoli Yspani dominantur beatae domine Yspane, que dominium pariunt et dominantes audacie et probitatis virtutibus expandunt : nec indigent corpore prescriptionum vel consuetudinum sicut Theotonici* »²⁴.

Une fois éliminés les *Theutonici*, à la fois dans leurs prétentions à un Empire universellement reconnu et en tant que peuple ne jouissant même pas d'un corps de lois particulier — défaut rédhibitoire aux yeux d'un juriste —, Français et Espagnols se retrouvent donc seuls à égalité. Et la comparaison se résout tout naturellement en faveur de l'Espagne.

Ce sentiment que la France est le seul royaume, la seule nation à laquelle l'Espagne — et dès la seconde moitié du XIII^e siècle la Castille s'en arroe seule la représentation — puisse être comparée persiste au long des siècles suivants. Il est en partie à l'origine des alliances nouées entre les deux pays qui caractérisent le panorama politique et militaire international des XIV^e et XV^e siècles²⁵. On le retrouve en 1434 exprimé par l'évêque de Burgos, Alphonse de Cartagena, chef de la délégation castillane au concile de Bâle.

A la fin d'un long discours destiné à prouver la supériorité du roi de Castille sur le roi d'Angleterre et donc le droit, pour ses représentants, d'occuper une place plus honorable, en réponse aux allégations des Anglais selon lesquelles « ils sont en possession du siège le plus honorable après le roi de France, ce qu'ils disent avoir reçu au concile de Constance », Alphonse de Cartagena affirme : « Quoique mon seigneur le roi de Castille ne reconnaisse ni ne doive reconnaître de prééminence en l'honneur de quelque prince que ce soit, cependant, en ce qui concerne les seigneurs Empereur des Romains et Roi de France — tant en raison de l'ancienne alliance entre ces royaumes qu'à cause des traités et amitiés qui existèrent entre ces maisons et qui existent encore maintenant — nous n'avons pas l'intention d'entrer en conflit en son nom au sujet de la place des ambassadeurs de ces deux princes ; il nous plaît au

contraire qu'ils occupent n'importe quelle place honorable. Nous affirmons cependant que la première place, immédiatement après les ambassadeurs du Roi de France, est due aux ambassadeurs de mon seigneur le Roi de Castille »²⁶.

Il est intéressant de retrouver ici la trilogie chère à nos chroniqueurs : l'Empereur, la France et la Castille. Il ne l'est pas moins de constater les efforts que fait l'évêque de Burgos pour expliquer pourquoi, au concile de Constance, les ambassadeurs du roi de Castille « se placèrent » — *se posieron* — comme ils le firent, à la suite de ceux du roi de France. Tout en précisant qu'il ne dispute pas « pour le bois (du siège) mais pour l'honneur », il allègue des raisons de courtoisie et l'erreur dont les ambassadeurs du roi d'Angleterre auraient profité.

Le fait est que la sentence du synode « *super altercacionibus sedium illustrissimorum Regum Hispaniarum et Anglorum* », donnée deux ans plus tard, fut favorable aux Castillans ; l'argument qui semble avoir influencé cette décision, et il est rapporté dans le texte de la sentence, est celui que développait Alphonse de Cartagena dans sa troisième conclusion.

Le roi de Castille est supérieur au roi d'Angleterre, dit-il, en raison de sa persévérance dans la lutte contre les Infidèles, ce qui lui permet de contribuer à l'« accroissement de la chrétienté ». Un accroissement de la chrétienté avant tout considéré dans des termes purement territoriaux, et nous rejoignons ici le thème cher à Vincentius Hispanus deux siècles plus tôt : les Espagnols sont leur propre maître puisqu'ils ne doivent leur territoire qu'à eux-mêmes.

Alphonse de Cartagena reprend d'ailleurs ce thème de l'indépendance de la Castille face à l'Empire, à tout Empire : « les rois d'Espagne, parmi lesquels le principal, le premier et le plus grand est le roi de Castille et León, n'ont jamais été assujettis à l'Empereur. Car les rois d'Espagne ont cette singularité qu'ils ne furent jamais soumis à l'Empire romain ni à aucun autre, mais au contraire qu'ils ont gagné et arraché leurs royaumes des dents de leurs ennemis » ; et si, dit-il, le roi d'Angleterre, à un moment donné n'a pas « reconnu de supérieur dans le domaine temporel, comme le Roi de France actuellement n'en reconnaît pas », ce n'est plus le cas puisque le roi Jean « reçut tout le royaume en fief de l'Église romaine »²⁷.

Si l'on suit la pensée de l'évêque de Burgos, l'Espagne a toujours et de tout temps été libre, le roi de France « maintenant » (*oy*) ne reconnaît pas de pouvoir temporel supérieur, et les Anglais n'ont jamais été libres ou peu s'en faut. Aucune autre nation n'est mentionnée, aucun autre exemple n'est donné.

Lorsque Alphonse cite les généalogies des maisons royales afin d'en établir le degré de « noblesse », il mentionne que le roi de Castille, dont « descendent » tous les autres rois de la péninsule, « descend » pour sa part des empereurs romains et grecs et « plus récemment, de la Maison de France » en raison des mariages qui permettent le fait qu'« ainsi le Roi, mon seigneur, descend de saint Louis roi de France ». Plus récemment encore, le roi de Castille est apparenté à la Maison d'Angleterre. En revanche, les quartiers de noblesse de la Maison d'Angleterre remontent moins loin et sont nettement moins prestigieux puisque son roi « non seulement descend de la Maison d'Angleterre, mais aussi de la Maison de France et il me semble aussi du lignage d'autres rois et princes, en particulier de la Maison de Castille » ; cette dernière alliance ne

remonte pas, comme pour la dynastie castillane, à deux générations, mais au roi Édouard II qui fut le petit-fils d'Alphonse X le Sage²⁸. Il était difficile à notre évêque d'oublier que la mère du roi Jean II de Castille était la fille de Jean de Gand, duc de Lancaster, mais il prend soin de souligner que l'alliance est récente. La seule filiation que reconnaisse la Maison de Castille qui « descend des empereurs romains et grecs » est celle de la Maison de France, uniquement d'ailleurs en la personne de saint Louis « qui fut canonisé par le pape Boniface VIII » : seul un saint était digne de figurer aux côtés des empereurs dans cette généalogie.

La France est donc la seule nation européenne à laquelle la Castille ait choisi de se mesurer, et ce sur un pied d'égalité qui n'exclut pas, bien évidemment, la conviction qu'en fin de compte la Castille-Espagne lui est tout de même supérieure.

La France comme débitrice

N'oublions pas que l'Espagne fait remonter son existence à un certain Tubal, fils de Japhet et petit-fils de Noé, dont les descendants, tyrannisés par le géant Géryon, furent délivrés par Hercule. La chute de Troie, que les Espagnols connaissent bien depuis le ^{xiii}e siècle, n'intervient dans cette histoire qu'après la mort d'Hercule et ne sert que de repère chronologique ou d'origine pour les fondateurs de quelques villes périphériques. En revanche, les généalogies des rois de France, telle celle que l'on trouve dans le *Livro das Linhagens* rédigé en 1343, donnent pour origine aux Français « un roi qui eut nom Mérovée et fut du lignage du roi Priam de Troie et qui gagna la France par son zèle »²⁹. L'ancienneté de l'Espagne et, par là, sa supériorité, sont donc nettement établies par rapport aux autres nations qui se rattachent, comme la France ou l'Angleterre — seules généalogies données pour l'époque chrétienne —, à Troie.

Parmi les mythes constitutifs de la « nation Espagne », il en est un qui révèle la place, le rôle que celle-ci s'octroie dans l'Europe médiévale et ceux qu'elle accorde à ses voisins : c'est celui du pèlerinage du roi Louis VII de France, tel que le rapporte la *Primera Chronica General* au milieu du ^{xiii}e siècle. Ayant été informé par des calomniateurs de l'origine vile de sa femme, fille de l'« empereur » Alphonse VII de Castille, le roi de France décide de vérifier ces dires et prétexte un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. A l'aller, à Burgos, et au retour, à Tolède — lieu symbolique —, il est reçu par son beau-père avec un tel faste qu'il perd ses doutes au sujet de la noblesse de sa femme et repart en disant qu'aucune cour au monde n'était aussi noble et n'offrait un tel luxe que celle où il venait d'être reçu. L'évêque de Bayonne, frère García de Euguí, dans la *Crónica General de España* qu'il rédigea dans la seconde moitié du ^{xiv}e siècle, achèvera ce récit en disant : « Ils se quittèrent ainsi très satisfaits et le roi ne voulut rien accepter de l'empereur si ce n'est une escarboucle qu'il emporta, et il la mit sur la couronne de Notre Seigneur Jésus-Christ où elle se trouve encore de nos jours »³⁰.

« Le roi ne voulut rien accepter de l'empereur » : cette fois-ci les rôles sont renversés, l'empereur est Alphonse VII de Castille et le roi est le roi de France,

son gendre. Et c'est ce même roi de France qui, à Tolède — nous retrouvons le lieu symbolique où se sont réunis, dit García de Euguí, « les Espagnols » — reconnaît publiquement la supériorité de la cour de l'empereur sur toutes les autres cours du monde.

Louis VII était effectivement le gendre d'Alphonse VII et c'est en allant à Tolède qu'il comprit la noblesse de sa femme et la fausseté des accusations portées contre elle. Doit-on y voir une réponse à des accusations de bâtardise, de vilénie ou de manque de noblesse qui auraient alors circulé sur le compte de la Castille ?

Parallèlement à ce récit du pèlerinage du roi de France, Rodrigue Ximénez de Rada dans son *De Rebus Hispaniae*, puis la *Primera Chronica General* incluent dans leur histoire une nouvelle anecdote, un nouveau mythe, celui du mariage de Charlemagne.

« Pépin, roi de France », dit la chronique, « avait deux fils : l'un était appelé Charles et surnommé Maynet, et l'autre Carlon (Carloman) ». A la suite d'un désaccord avec son père, Charles part en Espagne auprès du roi de Tolède, Galafre, qui avait une fille nommée Galiana. Un combat s'engage peu après avec un autre roi musulman, Bramante, qui voulait épouser Galiana contre l'avis de son père. Avec l'aide de l'épée « Joyeuse » et du cheval « Blanchet » qui lui furent donnés par Galiana, Charles vainc son ennemi, le tue et s'empare de son épée « Durandal ». L'histoire se termine lorsque le héros retourne en France, fait venir Galiana, et, après le baptême de celle-ci, l'épouse, puis ceint la couronne du royaume que la mort de Pépin avait laissée vacante³¹.

Ce long récit permet de récupérer la figure de Charlemagne, telle que la transmettaient les chroniques et les chansons de geste françaises, en hispanisant ses attributs symboliques — l'épée Durandal, par exemple — et en en faisant le gendre du roi de Tolède. La véracité historique voulait évidemment que, vers 760, le roi de Tolède fût musulman. Mais le fait n'est pas souligné si ce n'est indirectement, lorsqu'est mentionné le baptême de Galiana. Tolède, en revanche, était associée à toute la tradition wisigothique, donc à l'Espagne dans son essence même. Le récit fut composé au cours du XII^e siècle, et répond parfaitement à la mentalité du temps, puisque Charlemagne y est un chevalier aventurier, allant de tournois en batailles, affrontant le merveilleux et épousant une riche héritière, la fille du roi.

Si l'on considère cette histoire en la replaçant dans le contexte mental de l'époque où elle fut composée, on y retrouve l'affirmation, dans le domaine du symbolique et des images, de la supériorité de l'Espagne sur l'Empire. Pour Charlemagne, devenir le gendre du roi de Tolède, c'est-à-dire du roi d'Espagne, constitue un honneur supérieur à celui que représente ici, pour Galiana, le fait d'épouser l'Empereur, qui est aussi le roi des Français³².

L'histoire de Charlemagne et de Galiana connaîtra par la suite un succès jamais démenti. Juan Rodríguez de Cuenca le rapporte dans son *Sumario de los Reyes de España* au début du XV^e siècle, ainsi que l'auteur anonyme d'une *Crónica de España* qui inclut une traduction en castillan du *De Rebus Hispaniae* de Rodrigue de Tolède et diverses continuations jusqu'en 1454³³.

Le mythe du mariage de Charlemagne et celui de la visite de Louis VII de France à la cour de Tolède permettent effectivement à l'Espagne de se replacer dans le contexte européen, c'est-à-dire face à la France ou, plus précisément,

aux mythes nationaux que véhiculent les histoires de la France des Capétiens. Après avoir affirmé son indépendance et sa pleine liberté — mythes de Charlemagne et de Roland vaincus par Alphonse II et Bernard del Carpio —, après avoir revendiqué, face à l'Empereur et au pape, une exemption semblable à celle du roi de France — récit de Ferdinand I^{er} et du Cid contre les armées de l'Empereur « et de tous les autres rois » —, l'Espagne s'intègre dans l'histoire européenne en se déclarant finalement supérieure à la France — légende du mariage de Charlemagne et de la conclusion du pèlerinage de Louis VII.



L'identité nationale espagnole s'est décidément faite contre la France. Une France qui, nous l'avons vu, a symbolisé pour l'Espagne toute l'Europe. Charlemagne, contre lequel s'affirme l'indépendance péninsulaire, mais qui est en même temps apparenté à cette Espagne « imaginaire » tolédane-wisigothique de par son entrée dans la famille du roi Galafre, est à la fois empereur des Romains et roi des Français. Il est la représentation symbolique de l'Europe pour les Espagnols.

Dans les relations qui s'établissent, l'Espagne impériale n'est pas impérialiste : la politique d'expansion territoriale qu'elle mène alors a pour unique objectif la reconquête de l'intégrité du territoire de cette *Hispania* mythique (ce sont les combats contre les musulmans), et sa supériorité n'est constatée que par ceux qui viennent à elle (l'« empire » d'Espagne n'a pas d'ambitions européennes comme l'Empire germanique). Il faut donc souligner ici que les mythes concernant Charlemagne et la France ne constituent qu'une petite partie des mythes fondateurs de la « nation Espagne » ; leur unique but est de replacer celle-ci dans le cadre européen et dans la hiérarchie des nations-pouvoirs.

A la fin du xv^e siècle, les mythes ne seront plus les seuls à véhiculer une image de la France ennemie de l'Espagne. Les relations multiples établies au cours de la première moitié du siècle auront abouti à une meilleure connaissance de « l'autre ». Or cette connaissance n'est favorable à aucune des parties en présence. Les opinions négatives concernant le caractère ou les coutumes de la nation voisine prennent le relais des mythes et les confortent : les Français, qui voient les Espagnols comme arrogants, sont à leur tour qualifiés d'orgueilleux, de présomptueux, de beaux-parleurs ; on les voit méprisants et imbus d'eux-mêmes.

A la fin du Moyen Age, les Français auront remplacé la France, et les jugements psychologiques ou sociaux auront pris le relais des mythes. Mais, face à Charlemagne, les Espagnols de l'époque moderne continueront à proclamer : « Plutôt mourir que de tomber sous le joug des Français ».

Adeline RUCQUOI
CNRS

NOTES

1. Cf. l'introduction de Ramón MENÉNDEZ PIDAL au vol. III de l'*Historia de España : España visigoda*, Madrid, 1940, pp. xxxv-xxxviii.

2. *Ibid.*, et *Crónica de Alphonso III*, Zacarias GARCIA VILLADA éd., Madrid, 1918.

3. Le *De Rebus Hispaniae* de l'évêque de Tolède Rodrigue XIMÉNEZ DE RADA, composé vers 1243 (éd., Madrid, 1793 ; rééd., fac-similé, Valence, 1968, p. 83) parle d'*imperator Carolus* là où la chronique d'Alphonse III et ses diverses versions ne mentionnaient que *Carolus rex Francorum*.

4. Le dernier des travaux en date est probablement celui de Joseph O'CALLAGHAN, « The Integration of Christian Spain into Europe : The Role of Alfonso VI of León-Castile », dans *Santiago, Saint Denis and Saint Peter. The Reception of the Roman Liturgy in León-Castile in 1080*, Bernard F. REILLY éd., New York, Fordham University Press, 1985, pp. 101-120.

5. *Ibid.*, p. 102.

6. « Wisigothique » ou « tolédan » : les deux mots sont généralement synonymes dans les textes des chroniques, et Tolède, capitale de l'Espagne wisigothique, symbolise donc à elle seule tout cet héritage. Qui dit « tolédan » dit « espagnol » et qui dit « roi de Tolède » entend « de toute l'Espagne ». En gagnant Tolède, Alphonse VI pouvait légitimement revendiquer l'*imperium sur totus Hispaniae*.

7. L. VAZQUEZ DE PARGA, J. M. LACARRA et J. URÍA RÍU, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, Madrid, 3 vols, 1948-1949 ; Jeanne VIEILLARD, *Le guide du pèlerin à Saint-Jacques-de-Compostelle*, Paris, 1950.

8. Rodericus XIMENIUS DE RADA, *Opera*, FRANCISCO DE LORENZANA éd., Madrid, 1793 ; éd. fac-similé, Valence, 1968, pp. 83-84. Rodrigue Ximénez de Rada était archevêque de Tolède. A ce titre, il assumait probablement le rôle de défenseur de la « vraie histoire espagnole », face à celle, française, que propageait l'entourage de l'évêque de Compostelle. Les luttes d'influences ont été fortes, aux XII^e et XIII^e siècles, entre les deux sièges pour le primat des Espagnes. Saint-Jacques a dû se contenter du titre de siège apostolique, tandis que Tolède conservait celui d'Église primatiale.

9. *Ibid.*, pp. 84-85.

10. *Primera Chronica General*, Ramón MENÉNDEZ PIDAL éd., Madrid, 1906, p. 356.

11. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, García DE EUGUÍ, écrivant une *Crónica General de España*, et rapportant l'histoire de la donation du royaume à Charlemagne, fait dire à « los spayñoles e los príncipes e los cabdiellos e los conçellos » qu'avant de perdre leur liberté, ils donneront leur terre aux musulmans et deviendront leurs vassaux, « que mas queremos ser siervos de moros que non de xristianos » ; le texte poursuit en disant que ceux des Asturies et d'Alava et de Viscaye et de Navarre et de « Saconia » et d'Aragon convinrent que « antes morir que a poder de franceses venir » (Real Biblioteca de El Escorial, manuscrits castellanos, x-ii-22, f^o 92-92 v^o).

12. *Poema de Fernán González*, Juan VICTORIO éd, Madrid, 1981, p. 72 :
Dixo que mas queria como estava estar,
Que el reyno d'España a Francia sojuzgar,
Que non se podrien d'esso franceses alabar,
Que mas la querien ellos en çinco años ganar !

13. Dans sa *Crónica General de Espana*, rédigée dans la seconde moitié du XIV^e siècle, l'évêque de Bayonne García de Euguí attribue d'ailleurs à celle-ci toute la responsabilité du changement de rite, malgré le jugement divin (Real Biblioteca de El Escorial, manuscrits castellanos, x-ii-22, f^o 110 v^o).

14. *Primera Chronica General*, Ramón MENÉNDEZ PIDAL éd., Madrid, 1906, pp. 542-543 et 547.

15. *Tractatus Garsiae*, R. M. THOMSON éd., Leyde-New York, Brill, 1973.

16. Juan RODRIGUEZ DE CUENCA, *Sumario de los Reyes de España*, Eugenio DE LLAGUNO AMIROLA éd., Madrid, 1781 ; éd. fac-similé, Valence, 1971, pp. 19-22. La *Crónica rimada de las cosas de España desde la muerte del rey Don Pelayo hasta Don Fernando el Magno y mas particularmente de las aventuras del Cid o Mocedades de Rodrigo*, publiée par B. P. BOURLAND dans la

Revue hispanique, XXIV, 1911, pp. 310-357 insiste beaucoup sur le rôle et la présence des Français, au point que le Cid et le roi de Castille achèvent leur campagne à Paris :

Señor, lleguemos a Paris, que asy lo avre otorgado ;
Ca ay es el rey de Françia et el emperador alemano,
Y es el patriarcha et el Papa romano,
Que nos estan esperando a que les diessemos el tributo

17. *Crónica General de España de 1344*, Diego CATALÁN et Maria Soledad DE ANDRÉS éd., Madrid, 1970, p. 206 : « E despues de la muerte deste rrei don Fernando, que lo llamaron despues par de enperador, rreino su fijo... ».

18. Pedro DE ESCAVIAS, *Repertorio de Príncipes de España*, Michel GARCIA éd., Jaén, 1972, pp. 190-192. Diego RODRIGUEZ DE ALMELA, *Copilación de las batallas campales*, Murcia, 1487 ; éd. fac-similé, Valence, 1963.

19. Manuel ABIZANDA et Gaudencio AMANDO MELON, « Carlo Magno en España, según la Crónica de Conquiridores de D. Juan Fernández de Heredia », *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 31, 1914, pp. 400-432.

20. Gaines POST, *Studies in Medieval Legal Thought. Public Law and the State, 1100-1322*, Princeton, Princeton University Press, 1964, p. 486.

21. *Ibid.*, p. 490. La glose se trouve à la Bibliothèque nationale, Paris, manuscrit lat., 3967, f° 21.

22. *Ibid.*, p. 490.

23. *Ibid.*, p. 485.

24. *Ibid.*, p. 490.

25. Georges DAUMET, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1898 ; *Mémoire sur les relations de la France et de la Castille de 1255 à 1320*, Paris, 1913.

26. Alfonso de CARTAGENA, « Discurso sobre la precedencia del Rey Católico sobre el de Inglaterra en el concilio de Basilea », dans *Prosistas castellanos del siglo XV*, Madrid, B.A.E., 1959, p. 230.

27. *Ibid.*, pp. 232, 222 et 210.

28. *Ibid.*, pp. 208-209.

29. *Crónica General de España de 1344*, p. 334 : « Un rrey ouo en Françia que ouo nonbre Moroueus e fo del linage del rrey Priamus de Troya e gano Françia por so esfuerço. Et el rrey Moroueus ouo fillo a Childeic... ».

30. *Primera Chronica General*, pp. 656-658. F. García DE EUGUÍ, *Crónica General de España*, Real Biblioteca de El Escorial, manuscrits castellanos, x-II-22, f° 114.

31. Rodericus XIMENIUS DE RADA, *Opera*, pp. 85-88 ; *Primera Chronica General*, pp. 340-343.

32. Voir Georges DUBY, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, Paris, Librairie Hachette, 1981. Les origines de la légende remontent au début du XII^e siècle et existent dans le poème français « Mainet » ; elle peut avoir été en partie inspirée par l'exil d'Alphonse VI à la cour du roi de Tolède avant que la mort de son frère ne lui permît d'accéder au trône de Castille et León.

33. Juan RODRIGUEZ DE CUENCA, *Sumario de los Reyes de España*, pp. 3-4 ; *La crónica de España del arzobispo don Rodrigo Jiménez de Rada. Tradujola al castellano y la continuó hasta su tiempo don Gonzalo de Hinojosa, obispo de Burgos. Y después un anónimo hasta el año de 1454*, éd. par el Marqués de la Fuensanta del Valle, Colección de documentos inéditos para la Historia de España, t. CV-CVI, Madrid, 1893, Livre IV, chap. xxxv.